



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-171

Déposé le : 08.10.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

Beaulieu : où va-t-on ?

Texte déposé

Je ne peux que confirmer le titre du quotidien vaudois du samedi 5 octobre qui cite : l'inquiétude des élus par rapport à l'exploitation du Palais de Beaulieu.

Situé sur le territoire de la Commune de Lausanne, le site de Beaulieu a un impact économique indéniable dans la capitale et pour notre canton.

Les nombreuses expositions, conférences, spectacles et autres manifestations en tout genre démontrent bien le besoin de ces infrastructures pour la ville et notre canton.

Depuis 2000, la Fondation Beaulieu est propriétaire des bâtiments du site.

Le Conseil de Fondation, qui gère ces bâtiments, est composé de 8 personnes et d'un Secrétaire Général.

Trois de ces sièges sont occupés par des représentants de l'Etat de Vaud.

L'organisation d'événements et de manifestations est du ressort de « MCH Beaulieu Lausanne SA » qui exploite le centre de congrès et d'exposition.

Le but de mon interpellation est de clarifier l'implication de l'Etat dans la gestion de ce centre.

C'est pourquoi, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. A combien se montent les investissements consentis par le Canton et à d'autres collectivités publiques ces dernières années sur le site de Beaulieu ?
2. Combien coûte annuellement l'exploitation de Beaulieu à l'Etat et à d'autres collectivités publiques ?
3. Quelles garanties avons-nous quant à l'exploitation de Beaulieu sur le court, le moyen et le long terme ?
4. Quelle influence ont les représentants de l'Etat dans l'exploitation de Beaulieu ?

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



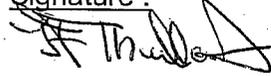
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Thuillard Jean-François

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :